



*Les espaces verts et
les aires de jeux en zone urbaine,
une préoccupation du milieu*

Consultation publique concernant

*Le développement du territoire de la
Communauté métropolitaine de Québec*

*Mémoire déposé par la
Corporation des Loisirs
de Saint-Louis-de-France*

Septembre 2004

AVANT-PROPOS

La Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France a toujours été préoccupée par l'aménagement des infrastructures de loisirs et de sports ainsi que de la préservation des espaces verts dans le quartier. Elle a produit un mémoire en mars 2003 dans le cadre de la consultation entreprise par la Ville sur sa politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air. L'école se préoccupe tout autant des besoins d'aménagement d'aires de jeux convenables dans les cours des écoles Saint-Louis-de-France 1 et 2 (SLF 1 et SLF 2) et plusieurs comités y ont travaillé.

La Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France constatait dans ce document une insuffisance de terrains à usage sportif dans le quartier et dans l'arrondissement Sainte-Foy/Sillery et exprimait son inquiétude quant à la disparition potentielle des espaces verts dans le quartier.

La Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France et l'école Saint-Louis-de-France ont travaillé en étroite collaboration pour initier, proposer et déposer auprès de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery et de la Commission scolaire des Découvreurs un projet global d'aménagement des infrastructures de loisirs dans le quartier (Projet d'aménagement de la cour d'école et des infrastructures de loisirs de Saint-Louis-de-France, 30 pages + 2 plans, juin 2004. Document disponible sur le site internet de la corporation des loisirs : www.grr.ulaval.ca/slf/projet/). La réalisation de ce projet et les réflexions qui en ont résulté pourront avoir des impacts sur l'aménagement du territoire du quartier Saint-Louis-de-France mais également sur l'ensemble de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery.

Le présent document constitue une synthèse des réflexions qui abordent les questions soulevées dans le chantier 3 (Une communauté plus saine et durable) et le chantier 5 (Une communauté mieux aménagée) de la présente consultation publique.

1. INTRODUCTION

Tout comme dans la vision exprimée par la CMQ, l'environnement occupe une place privilégiée pour la communauté du quartier Saint-Louis-de-France qui souhaite elle aussi *transmettre aux générations futures non seulement des milieux de vie d'une grande valeur, mais aussi une qualité de vie exceptionnelle (chantier 3)*.

L'environnement du quartier Saint-Louis-de-France se caractérise par la densité élevée de sa population. Cette caractéristique démographique a pour conséquence de fragiliser deux milieux de vie importants pour la communauté, à savoir :

- les espaces récréatifs destinés à la pratique des sports
- les espaces verts, accessibles et à proximité immédiate.

En abordant ces deux points dans la suite du document, la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France souhaite apporter une contribution positive au développement du territoire dans le sens d'une communauté plus saine et durable (chantier 3) et une communauté mieux aménagée (chantier 5).

Par ce document, la Corporation des loisirs veut également souligner que la communauté est préoccupée par *l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre* (chantier 3) dans un secteur où la densité de la population est en croissance et où le réseau routier et autoroutier sont déjà très denses. Dans cette optique, il serait inconcevable de se permettre de sacrifier des boisés aux arbres matures qui sont de véritables poumons pour l'environnement au profit du béton et du macadam.

2. UNE COMMUNAUTE PLUS SAINTE ET DURABLE : LES ESPACES VERTS EN MILIEU URBAIN

Les différents espaces verts répertoriés dans le quartier Saint-Louis-de-France et les quartiers alentour (Saint-Mathieu, Saint-Denis, Sainte-Ursule) ont des superficies comprises entre 0,5 et 5 hectares. Ils sont caractérisés par une flore et une faune diversifiées.

Un inventaire non exhaustif permet de les identifier comme suit :

- boisé de l'aquarium de Québec;
- boisé du Centre Cardinal-Villeneuve (Institut de réadaptation en déficience physique de Québec);
- boisé le long du chemin de fer Canadien National;
- boisé Saint-Yves;
- boisé de l'école de Rochebelle;
- boisé Saint-Denis.

Ces boisés constituent de véritables îlots de verdure dans le milieu urbain dense du plateau de Sainte-Foy. Situés à proximité immédiate, généralement à moins de 5 minutes à pied pour plusieurs centaines de résidents à la fois, ils permettent de se détendre et de se promener en milieu forestier sans devoir se déplacer en voiture. Plusieurs d'entre eux (boisés Saint-Yves, Saint-Denis, Centre Cardinal-Villeneuve, Rochebelle) constituent de ce fait le lieu de promenade et de détente quotidien pour les résidents des quartiers environnants car ils sont facilement accessibles.

Certains d'entre eux (Centre Cardinal-Villeneuve, boisé Rochebelle) sont également pour les jeunes (scouts, garderie,...) et le milieu scolaire, le lieu d'apprentissage et d'expérience du milieu naturel ainsi que l'endroit où se développent la conscience et l'éveil écologique.

Enfin, le boisé du Centre Cardinal-Villeneuve comprenant également des zones humides ou semi-humides, est constitué d'une flore et d'une faune exceptionnelles situées en pleine ville.

Dans le cadre du projet global des infrastructures, la Corporation des loisirs et l'école Saint-Louis-de-France ont organisé conjointement début juin 2004, une consultation publique sur le projet proposé. À l'occasion de cette consultation, il est apparu très clairement que les citoyens tiennent énormément à préserver et développer ces espaces verts. Un comité est d'ailleurs en voie de se former à la Corporation des loisirs dans le but de veiller à la préservation des espaces verts du quartier.

Pour plusieurs d'entre eux, la vocation actuelle de ces espaces verts n'est pas nécessairement assurée par leur zonage respectif. Ceux qui ne correspondent pas à une zone verte vont probablement être vendus, à moyen ou à long terme, pour y construire des immeubles à des fins résidentielles, commerciales ou institutionnelles. La tentation pourrait être forte pour certains promoteurs immobiliers de faire de l'argent rapidement.

Il y a donc lieu, pour les acteurs du développement du territoire et les élus municipaux, de se préoccuper de cette situation. L'objectif étant de protéger ces quelques espaces verts qui subsistent et qui contribuent à faire de ces quartiers de Sainte-Foy des secteurs paisibles.

3. UNE COMMUNAUTE MIEUX AMÉNAGÉE : LES AIRES DE JEUX EN MILIEU URBAIN

Tout comme les espaces verts, on constate qu'il y a un manque chronique d'aires de jeux destinées à la détente et aux jeux d'équipe (soccer, football, volley, balle molle ...). L'augmentation constante de la pratique de plusieurs de ces sports ne fait qu'accentuer ce déséquilibre entre la nécessité d'avoir des aires de jeux de qualité situées à proximité des résidents et cette pénurie d'espaces récréatifs en milieu urbain. Une étude récente réalisée pour et en collaboration avec l'Association de soccer de Sainte-Foy-Sillery faisant le point sur les besoins actuels en terrains de soccer montre qu'il manque au minimum six grands terrains de soccer et quatre petits terrains de soccer pour combler les seuls besoins actuels des activités de soccer organisées dans l'arrondissement Sainte-Foy/Sillery. Cela ne tient pas compte des besoins actuels et futurs des terrains de jeux et pour la pratique libre du soccer, du football... Par ailleurs, on constate que sur le territoire de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, il existe plusieurs terrains plats qui ont les dimensions voulues pour être convertis en aires de jeux adaptées aux sports d'équipe.

La pratique des sports d'hiver en milieu urbain (dans la région de Québec, on parle d'une période de cinq à six mois par an) est également une préoccupation de la communauté ayant des impacts significatifs sur l'aménagement des espaces récréatifs facilement accessibles à la population. Il faut donc prévoir l'installation d'infrastructures adéquates et l'aménagement d'espaces suffisamment vastes pour la pratique du patin, du hockey, du ski de fond et d'autres sports d'hiver. Dans cette perspective, il serait important de préserver la glissade du parc Sainte-Isabelle, le seul espace de glissade situé dans l'axe du chemin Saint-Louis à l'ouest des plaines

d'Abraham. Il constitue de ce fait "*les plaines d'Abraham de l'ouest de la ville*" pour la pratique d'activités hivernales d'accès libre.

Il y a donc lieu pour les acteurs du développement du territoire et les élus municipaux de se préoccuper de cette situation afin d'identifier les aires de jeux potentielles, de déterminer leur vocation actuelle ainsi que d'identifier leur propriétaire. Dans le cas des espaces identifiés comme des terrains propices à des aires de jeux, il y aurait probablement lieu d'en faire l'acquisition et d'y effectuer les investissements nécessaires pour leur conversion en espace récréatif.

4. RECOMMANDATIONS

Avec comme objectif avoué la sauvegarde des espaces verts en milieu urbain, il y aurait lieu de faire un inventaire exhaustif des terrains intéressants à ce point de vue et de déterminer leurs caractéristiques (faune et flore, accessibilité aux promeneurs, zonage, propriétaire,...). Il faut alors mettre en action les mécanismes appropriés (zonage, zone protégée, zone écologique,...) visant à les protéger. De plus, il est également souhaitable d'y investir des sommes minimales en vue d'améliorer et de développer sensiblement l'utilisation des espaces déjà préservés.

Dans le but d'augmenter la quantité et la qualité des aires de jeux en milieu urbain, il y aurait également lieu de faire l'inventaire des terrains permettant un développement de terrains à usage récréatif pour la pratique du soccer, du football, rugby et autres jeux de balle ainsi que pour la pratique des sports d'hiver.

Il revient aux acteurs municipaux de poser les gestes adéquats (changement de zonage, achat de terrains, investissements,...) afin de ne pas perdre de façon irrémédiable ces zones vertes ainsi que de valoriser les terrains potentiels en espaces récréatifs au profit de la population avoisinante.

5. CONCLUSION

La santé des individus, le bien-être de la population, les conditions de vie socio-économiques d'un secteur passent par la possibilité de moments de détente dans la nature et la réalisation d'exercices de plein air dans un environnement approprié et immédiat. Les zones vertes et les terrains à vocation récréative situés dans les milieux urbains sont des zones fragiles, précieuses et convoitées qu'il faut protéger adéquatement afin de ne pas les perdre irrémédiablement.

Les organisations locales et communautaires comme la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France sont disposées à travailler au développement, à la préservation et à la valorisation des espaces verts et des espaces récréatifs.